

LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos
Communales

3^{ème} trimestre 2013 N°71

Directeur de la publication
Jean- Louis BATHIER
Mise en page : Mairie du
BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins



Mesdames, Messieurs,

Monsieur Bathier vit actuellement un moment très douloureux rendant sa présence auprès de sa famille indispensable.

Il nous charge – Nathalie et l'équipe d'adjoints – d'élaborer le bulletin d'infos communales du 3^{ème} trimestre.

Nous vous faisons part des événements survenus en Juillet, Août et Septembre. Mais pour une analyse des points forts et points faibles de nos actions en matière de tourisme, nous verrons plus tard, quand l'heure du bilan aura sonné, éléments chiffrés à l'appui.

Quant à la rentrée scolaire de nos enfants scolarisés dans le primaire, nous pensons beaucoup à eux, à leurs familles et aux équipes pédagogiques, engagées dès cette année dans la réforme des rythmes scolaires. Cette année-test sera déterminante pour la suite de cette aventure passionnante.

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1, 2
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014	p.2
BREVES	p.3 à 5
L'ETE AU BOURG D'HEM... A LA PLAGE	p.6
DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS	p.6
SECURITE ET ELAGAGE	p.7
RECENSEMENT MILITAIRE	p.8

Le conseil Municipal et les employés de la commune, très atteints par le malheur qui a frappé notre maire et sa famille, tiennent à lui exprimer toute leur sympathie et lui faire savoir qu'ils seront toujours à ses côtés en cas de découragement dans de telles circonstances.

L'équipe Municipale

Mesdames, Messieurs,

La perte d'un enfant pour des parents est une chose terrible. Il n'existe pas de mots pour traduire la douleur que l'on peut ressentir. La soudaineté de la maladie et sa rapidité d'évolution lorsque l'on est un jeune homme de 37 ans, en pleine force de l'âge et sans signes avant-coureurs, sont effroyables pour sa famille et surtout pour sa compagne sans parler de sa petite fille. L'impuissance de la médecine et des traitements suscitant parfois de la haine et une certaine rancœur. Mais comme disent certains « philosophes » : c'est la vie, surtout lorsqu'ils ne sont pas concernés.

Pendant deux mois mon épouse et moi-même nous avons accompagné notre fils de notre mieux nuit et jour.

Pendant deux mois je n'ai pas beaucoup pensé aux affaires communales. C'est pourquoi je tiens à remercier très sincèrement les conseillers municipaux, les employés communaux et surtout mes adjoints : qui ont assuré avec notre secrétaire Nathalie, la bonne marche de la mairie.

Ces quelques lignes, que je vous adresse aujourd'hui, ne sont pas destinées à vouloir me faire plaindre ou à chercher une compassion quelconque. Elles visent plutôt à remercier toutes les personnes qui nous ont témoigné de nombreuses marques de sympathie et d'amitié lors des obsèques de notre fils et tout au long de sa maladie.

Jean-Louis BATHIER

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les communes de moins de 10 000 habitants, faisant l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, la commune du Bourg d'Hem fera partie des communes recensées en 2014.

Entre le 16 janvier 2014 et le 15 février 2014 vous allez ainsi recevoir la visite d'un agent recenseur (Josiane BOUCHET). Elle sera munie d'une carte officielle tricolore sur laquelle figureront sa photographie et la signature du maire.

Bien sûr, toutes les informations vous seront données en temps utiles par l'intermédiaire de votre **Bulletin d'informations communales**.

Je rappelle cependant, que toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles seront transmises à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et qu'elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal.

BREVES

MARIAGE

Le 29 juin, Monsieur Bathier a eu le plaisir d'unir Laurence MARIE et David SAUVE.

Le 14 septembre, Madame Fel a eu le plaisir d'unir Lise DEVENAS et David LEBARON

Tous nos vœux de bonheur accompagnent les jeunes mariés.



COURSE FEMININE INTERNATIONALE

Le 18 juillet dernier se déroulait le Tour International Féminin du Limousin auquel participaient 118 « coureuses », soit 21 équipes dont les équipes nationales des Pays-Bas, de Norvège, de Suisse, de Russie..., 17 groupes sportifs, 22 pays et 5 continents étaient représentés.

Les 12 signaleurs étaient bien à leur poste et ont vaillamment résisté à l'attente sous le soleil. Aucune syncope n'est à signaler...

En revanche une « coureuse » américaine a dérapé juste avant le pont du Bourg d'Hem, s'abîmant la clavicule. Il faut dire que Christian Potheau veillait à l'entrée du pont... Elle a dû le remarquer et en a perdu le contrôle de sa bécane !

Au fait, qui a gagné cette course féminine ? Réponse : **Marianne VOS** (équipe des Pays Bas) devenue, depuis, championne Olympique et championne du Monde.

Janine Jousselin



CONCOURS DE PECHE

Le dimanche 4 août, nous avons accueilli au Bourg d'Hem, sur les rives de la Creuse, le concours de pêche organisé par **la Gaule Celloise**.

Il faisait beau, le site était magnifique et rien n'est venu perturber l'épreuve qui s'est déroulée de 9h à 11h.

Il y avait 23 participants. A l'issue de l'épreuve, les prix ont été remis aux heureux gagnants (1^{er} : Dimitri Fontaine).

Un pot a suivi au Chalet du Lac, offert par la municipalité du Bourg d'Hem.

Domage qu'il n'y ai pas eu de concurrents hémois (du Bourg d'Hem bien entendu !) ce jour-là !

Janine Jouselin



REPAS ACCA

Le samedi 10 août dernier, l'ACCA organisait une soirée, au Foyer rural. La salle était comble, l'ambiance chaleureuse et le repas fort apprécié.

CONCERT

24 juillet, une soirée orageuse et lourde.
La fraîcheur de l'église du Bourg d'Hem.
Et le concert !!!!
Une autre planète !

Nos amis de Villebaston ont réussi avec quelques chants venus de tous horizons à enchanter et faire chanter toute l'église (pleine).

Ces chants, quelques mots, à peine des phrases, ponctués par une percussion et accompagnés d'une guitare et d'un clavier nous ont fait voyager de l'Inde à l'Espagne en passant par notre Claire Fontaine pour aboutir à un Haka Maori, et de quelle manière !

Une très belle et trop rare soirée.

Christian POTHEAU
Les Fougères

LE GRAND FESTIN DU TEMPLE, 4^{ÈME} ÉDITION

La fête était attendue et quelques nouveaux participants nous ont rejoints. Le chassé-croisé des vacanciers et des résidents est un paramètre dont il est tenu compte pour le choix de la date de cet événement afin de toucher un maximum de personnes mais il ne sera jamais possible de réunir en même temps tous ceux qui foulent le sol de notre petit village. Nous étions cependant encore plus de 50 cette année ce qui confirme la réussite de cette soirée. On observe une plus grande décontraction parmi les convives qui désormais reconnaissent ceux du bout de la rue, là-bas au fond après le virage. C'était le but ...



Les enfants de la première heure ont grandi et auraient pu snober leurs aînés en boudant la manifestation. Pensez donc...c'est qu'on a entre 14 et 18 ans maintenant !!! Eh bien, au contraire, ils ont contribué à la bonne humeur ambiante en se mettant en scène pour notre plus grand plaisir et promis pour certains de ne pas rater l'évènement l'année prochaine. Merci à Valentin, Alice et Chloé

Partage et convivialité sont les vecteurs de ces moments qui débutent dès l'installation des lieux à laquelle se sont prêtés de nouveaux volontaires. La mairie nous apporte son soutien en mettant à notre disposition quelques tables.



MERCI À TOUS DE VOTRE CHALEUREUSE PARTICIPATION ET À L'ANNÉE PROCHAINE !

L'été au Bourg d'Hem... à la plage

Voici les chiffres relevés en juillet-août par les deux maîtres-nageurs chargés de surveiller la baignade. Ces chiffres nous rappellent, au cas où nous l'oublierions, qu'il y a bien une plage au Bourg d'Hem, qu'on vient s'y baigner, manger, se détendre, faire du pédalo... Ces chiffres apportent aussi la preuve que le « tourisme vert » est bien vivant !

En juillet, alors que la température oscille entre 19 et 27 °, le nombre de personnes fréquentant quotidiennement la plage varie de 30 à 300, avec une pointe à 400 le 21 juillet.

En août, avec un beau temps plus régulier, on compte plusieurs pointes à 400 et même 450 le 11 août.

L'été 2013 confirme une fois de plus le succès de la plage du Bourg d'Hem auprès des touristes qui fréquentent ou traversent notre commune, mais aussi auprès de nos voisins de l'Indre ravis de trouver un plan d'eau dans un nid de verdure, près de chez eux.

Ce succès est certes dû à la beauté du cadre naturel, mais les habitués de notre plage, nous ont dit apprécier les zones ombragées de pique-nique, le Chalet du lac... et son rosé bien frais !



LE DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS



Dans le n° 70 du bulletin d'infos communales nous avons évoqué le rôle du « Conciliateur de justice » et rappelé qu'il intervenait dans le cas de litiges privés tels que les conflits de voisinage ou avec un commerçant.

Le « Délégué du défenseur des droits » quant à lui, peut intervenir en cas de désaccord entre un administré et une décision ou le comportement d'une administration, d'une collectivité territoriale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public.

Il écoute, informe sur l'état du dossier, oriente et le cas échéant, traite de la réclamation.

Il peut être saisi directement par l'administré, mais aussi par l'intermédiaire d'un parlementaire (député, sénateur ou un représentant français du parlement européen).

Il recherche avant tout une solution amiable ou équitable, par des recommandations.

Sa saisine est gratuite.

Elle n'interrompt ni ne suspend les délais de prescription des actions en justice (civile, pénale ou administrative).

Pour le département de la Creuse, on peut s'adresser à :

Monsieur Christian Delmas
Délégué du défenseur des droits

Préfecture de la Creuse

23000 GUERET

Tél : 05.55.51.58.00

Christian.delmas@defenseurdesdroits.fr



SECURITE ET ELAGAGE



ERDF (Electricité Réseau Distribution France), renouvelle ses conseils de prudence, en matière d'élagage :

LES RESPONSABILITES

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique ;
- Les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration de Travaux à proximité des réseaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou ceux d'une entreprise spécialisée.

CONSEILS PRATIQUES

Conseil n°1 :

Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil n°2 :

Entretenez régulièrement votre végétation.

Conseil n°3 :

Vérifier que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

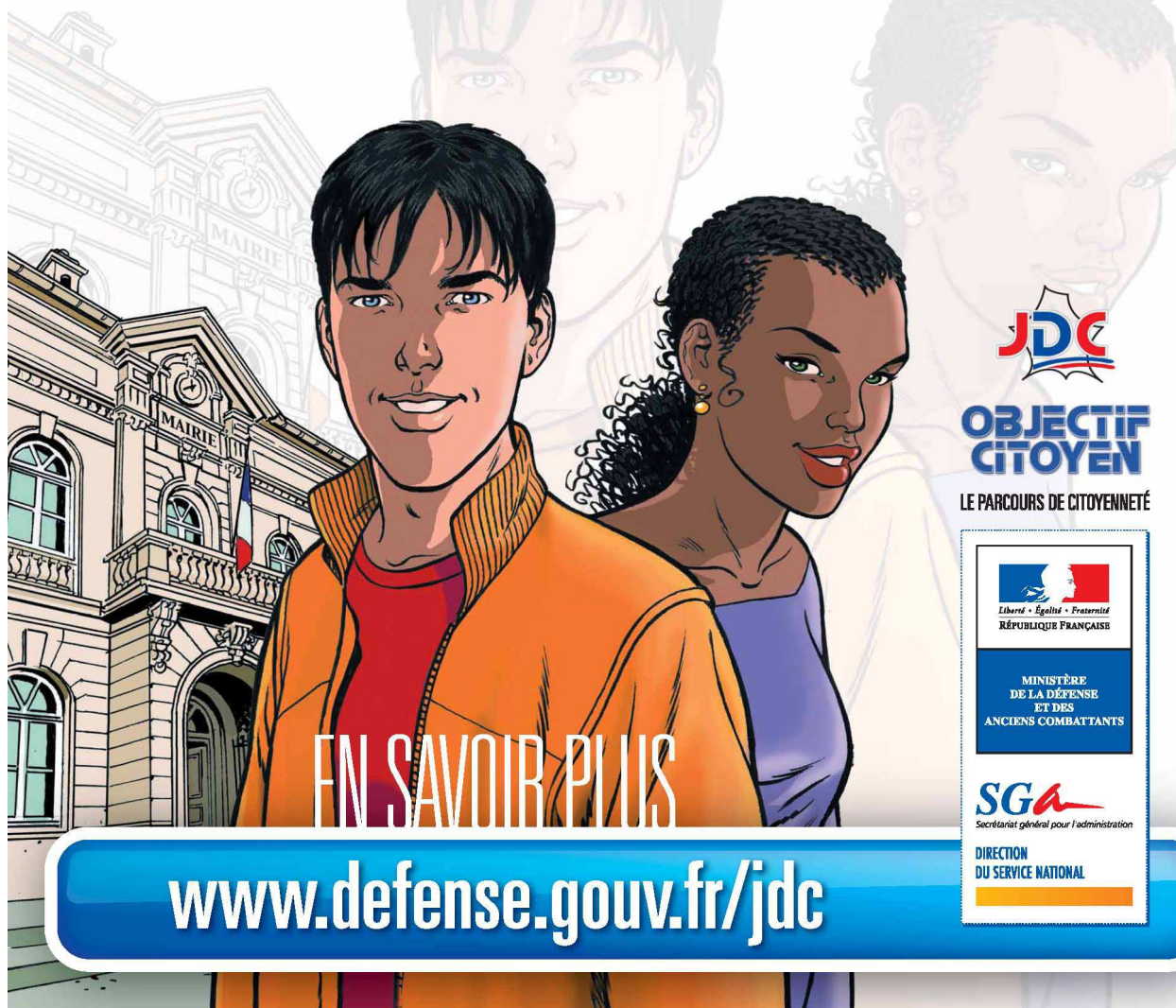
ÉTAPE 2

LE RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



EN SAVOIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS



Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL